



Association des Amis de Sainte-Marie

L'écho des criques

La lettre d'information de l'association des Amis de Sainte-Marie

EDITO Avril 2023

A PARTIR D'AVRIL, REDUISONS L'IGNORANCE SUR LA SECURITE.

Trois thématiques nous interpellent :

- **SECURITE**

PIETONS, cyclistes, automobilistes, trottinettistes aussi ! le plus faible a raison sur le plus fort, bien évidemment si chacun respecte sa place, à moins par exemple qu'une sortie d'immeuble ne donne sur une piste cyclable-piétonne, et à moins que les places de stationnement soient indiquées quand elles sont préventivement demandées par les riverains.

- **SECURITE - TRANQUILLITE ...**

...même si nos poubelles relèvent de la compétence de l'Agglomération. Notre rôle d'accueil nécessite un ramassage adapté lors des week-ends prolongés qui souvent conduisent à des débordements sur les points publics de collecte. Notre tendance à la facilité conduit trop souvent à déposer sur place nos déchets, y compris en haut des plages !

- **SECURITE des CÔTES :**

L'hiver a révélé une fois encore les dépôts provenant de cargos en haute mer, tels que les microbilles de polyéthylène ; les échouages de dauphins se sont multipliés aussi pour des raisons différentes. « [Initiatives océanes](#) » et « Surfrider » l'ont bien rappelé, ainsi que les maires qui ont déposé plainte. Oui, le changement climatique a transformé également les parcours des courants marins plus au large ou au contraire vers les côtes. Le Gulf Stream s'éloigne, mais les dépôts de navires et les microplastiques se rapprochent de nos côtes. L'impact de ses déchets à moyen terme est un risque certain pour les activités touristiques, marines et humaines sur notre littoral.

A nous aussi, individuellement, de ne pas souiller notre patrimoine jusque-là bien préservé.

Jean-Marc HAINIGUE



Sécurité encore

Les moyens de déplacements dits de "mobilité douce" se développent, peut-être un peu plus vite que notre connaissance des consignes de sécurité : nous vous proposons ces documents, à mémoriser, à diffuser à vos enfants, petit-enfants ?

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

BIEN CIRCULER À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

VÊTEMENT RÉFLÉCHISSANT OBLIGATOIRE
LA NUIT OU SI VISIBILITÉ RÉDUITE,
RECOMMANDÉ LE RESTE DU TEMPS

CASQUE
RECOMMANDÉ

AVERTISSEUR SONORE
OBLIGATOIRE*

SYSTÈME DE FREINAGE
OBLIGATOIRE*

CATADIOPTRÉS
ARRIÈRES ET
LATÉRAUX
OBLIGATOIRES*

FEUX DE POSITION AVANT
ET ARRIÈRE OBLIGATOIRES*

1 PERSONNE
12 ANS
MINIMUM

CASQUE AUDIO
INTERDIT

TROTTOIRS
INTERDITS

VITESSE DU VÉHICULE
LIMITÉE À **25 KM/H**
(PAR CONSTRUCTION DU PAYS BRIGADES)

*À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2020

Les équipements obligatoires



Les équipements recommandés

Sécurité, toujours !

Vous avez sans doute remarqué que notre peloton de Gendarmerie (merci à eux !!) nous avertit des éventuels maraudeurs, vendeurs indélicats ou autres potentiels arnaqueurs dès qu'ils en ont connaissance, et nous vous transmettons immédiatement ces infos par mail. Pour être certains de bien recevoir ces mails sans qu'ils soient directement renvoyés vers vos "indésirables", nous vous conseillons de mettre dans vos contacts l'adresse émettrice : **asm44pdr@outlook.fr**, créée à cet usage.

PLU : c'est voté...

En effet, le PLU a été adopté au Conseil municipal du 6 avril 2023 : une heure quarante cinq de débats visibles sur You Tube. Des échanges sans surprises. L'enquête publique avait recueilli 556 remarques en octobre. La délibération complète de la séance aura en annexe les observations échangées avec la commission d'enquête. Lorsqu'elles seront publiées, nous devrions y voir les réponses aux questions posées par ASM.

Le Conseil Municipal du 6 avril 2023 en video

Nos "pailottes"

En attendant d'en savoir plus sur les attributions des sous-concessions accordées aux exploitants de ces bien sympathiques établissements, à ce jour nous savons que

- l'exploitant de la plage de la Noëveillard a été renouvelé,
- et l'établissement de la plage des Sablons est à nouveau ouvert depuis Pâques, avec une large amplitude d'ouverture -sous réserve des conditions climatiques-, car c'est ouvert 7jours/7, de 10 h à 22 H.

Bienvenue et bonne chance à ces nouveaux exploitants !



Les FRELONS ASIATIQUES



Arrivés en France depuis 20 ans, chez nous plus récemment, invasifs, sans prédateur pour nous en débarrasser, il est l'ennemi absolu des abeilles et des pollinisateurs notamment. et sans pollinisateurs, pas de fruits.....

Le meilleur moment pour éviter le développement de leurs colonies est de les tuer **quand les reines commencent leurs pontes dans le premier nid de mars à mai**. Ensuite, elles se multiplient par 300 en nids secondaires plus difficiles à capter ! Nous trouvons leurs nids dans nos arbres, nos garages, nos cabanons, voire dans une voiture non utilisée régulièrement (hayon arrière ou dans le moteur).

Les piéger est à notre portée, avec une bouteille plastique coupée avec un entonnoir supérieur, un trou de 9 mm au bouchon pour l'entrée des frelons. Faire des trous de sortie de 6 mm pour garantir des sorties d'abeilles trop curieuses (avant qu'elles ne soient attaquées).

Le contenu de l'appât sucré : sirop de cassis à 60 %, 20 % de vin blanc et 20% de bière brune (80 % restant à consommer librement par le piégeur !). Patience, le résultat contribuera à la diminution de ces frelons indésirables.

Ps : en cas de découverte d'un nid avec une quantité importante de frelons asiatiques, se reculer, ne pas tenter de le détruire sans moyens adaptés. Appeler un désinsecteur ou les sapeurs-pompiers en cas de multiplication de nids près d'habitations.



Passeports : soyez patients !



L'an dernier, nous vous avons alertés sur le délai important nécessaire à l'obtention de papiers administratifs : passeport, Carte nationale d'Identité ; il fallait plusieurs mois pour obtenir ces documents, bien précieux notamment à l'aube des congés estivaux.

Eh bien la situation ne semble pas s'être améliorée ; en effet, un adhérent de notre association a pris rendez-vous le 17 janvier : on lui a fixé le rendez-vous... le 10 Août !. Sachant qu'ensuite, les documents sont produits, puis qu'ils reviennent alors en mairie : à compter de cette réception, l'an dernier, il fallait compter encore deux mois pour pouvoir les récupérer.

En principe, on peut faire faire ces documents dans n'importe quelle mairie équipée du matériel nécessaire à la prise des infos biométriques, mais les mairies rechignent en général à alourdir leurs services pour des non-ressortissants.

Il est vrai qu'il ne faut pas amalgamer les administrations centrale et territoriale, mais dans un pays largement suradministré, on peut être fondés à estimer ces délais un tantinet excessifs



A noter d'ores et déjà :

- du 17 au 24 MAI 2023, 8^e édition de **CINE POLICE Côte de Jade** avec films, dédicaces de romanciers, rencontres autour du cinéma associatif de Sainte-Marie.

Dates suffisamment loin du 5^e festival conduit par le Contrôleur Général (h) Jean-Marc BLOCH « 22 V'la le polar » du 16 au 20 août à Pornic et dans communes voisines.

Et, toujours à la pointe de la programmation, les derniers films sortis dont, entre autres : **Les trois mousquetaires : d'Artagnan**, **Les petites victoires**, **Sur les chemins noirs**, et en direct du MET de New York le 29 avril : **Champion...**

Champion, notre Ciné St Joseph !

[Le programme](#)

Jean-Marc Hainigue
et votre Conseil d'administration

© 2023 ASM

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur ASM.

[Se désinscrire](#)

